



Commission Régionale Féminine SAISON 2021 / 2022

PROCÈS-VERBAL N°6

Réunion restreinte du : mardi 14 septembre 2021

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE FRANCE

Calendriers pour les 5 premiers tours régionaux de la Coupe de France :

- 11/09/2021 : 1^{er} tour (clubs de Districts)
- 18/09/2021 : 2^{ème} tour (entrée des clubs R2-R3)
- 02/10/2021 : 3^{ème} tour
- 16/10/2021 : 4^{ème} tour (entrée des clubs de R1)
- 30/10/2021 : Finale Régionale

Tour n°1 :

23774883 BRUNOY FC 1 / ETOILE DE BOBIGNY 1 du 11/09/2021

Lecture du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé de l'ETOILE DE BOBIGNY.

BRUNOY FC qualifié pour le prochain tour.

23774879 GUYANCOURT ES 1 / GRIGNY US 1 du 11/09/2021

Lecture du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé de GUYANCOURT ES GRIGNY US qualifié pour le prochain tour.

23774897 GARGES FCM 1 / CLAMART CSM 1 du 11/09/2021

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de CLAMART CSM. GARGES FCM qualifié pour le prochain tour.

23774886 BOISSY SS ST YON 1 / UJA MACCABI PARIS 1 du 11/09/2021

Lecture du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé de l'UJA MACCABI PARIS.

BOISSY SS ST YON qualifié pour le prochain tour

23774894 CERGY PONTOISE FC 1 / SOLITAIRES PARIS EST 1 du 11/09/2021

La Commission,

Pris connaissance du courriel de CERGY PONTOISE FC arrivant hors délai et indiquant le forfait de son équipe,

Considérant que la rencontre a été maintenue du fait de l'arrivée hors délai de ce courriel,

Considérant qu'à la lecture du rapport de l'arbitre officiel, il apparaît que l'équipe de CERGY PONTOISE FC était bien présente et que celle de SOLITAIRES PARIS EST était absent,

Par ces motifs,

Enregistre le forfait non avisé de l'équipe de SOLITAIRES PARIS EST, CERGY PONTOISE FC est qualifié pour le prochain tour.

De plus, la Commission demande au club de CERGY PONTOISE FC de bien vouloir lui transmettre des explications sur cette situation.

23774903 FRESNES AAS 1 / BAGNEUX COM 1 du 11/09/2021

La Commission,

Pris connaissance du courriel de FRESNES AAS arrivé hors délais,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Considérant qu'aucune équipe n'était présente le jour de la rencontre,

Par ces motifs,

Enregistre le forfait non avisé des 2 équipes.

23777599 OZOIR FC 77 1 / VILLEMOMBLE 1 du 11/09/2021

Lecture du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé de VILLEMOMBLE. OZOIR FC 77 qualifié pour le prochain tour.

Tour n°2 : le samedi 18 septembre 2021 :

Matches à jouer sur le terrain du club 1^{er} nommé.

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation, une séance de tir au but a lieu.

Exempts :

- ✓ Clubs de D1 (4) et D2 (1) championnat de France.
- ✓ Clubs de R1 (11)
- ✓ CARRIERES SUR SEINE US

Tirage au sort du 2^{ème} tour à consulter sur le site de la Ligue de Paris Idf de Football

Prochain tour n°3 – le samedi 02 octobre 2021

Le tirage au sort aura lieu le mardi 21 septembre 2021.

CHAMPIONNAT

Régional 1**23385179 VAL D'EUROPE FC 1 / FLEURY FC 91 2 du 11/09/2021**

Match arrêté.

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel.

Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 35^{ème} minute de jeu en raison du nombre insuffisant de joueuses pour le club de VAL D'EUROPE FC,

Considérant que le score du match était à ce moment de 8 buts à 0 en faveur du club de FLEURY FC 91,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF (équipe incomplète en cours de partie),

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité au club de VAL D'EUROPE FC 1 :

FLEURY FC 91 2 (3pts – 8 buts).

VAL D'EUROPE FC 1 (-1pt – 0 but).

Régional 3

Poule B

23385015 HERBLAY SUR SEINE FC 1 / DOMONT FC 1 du 11/09/2021

La Commission, après lecture de la feuille de Match et du rapport de l'arbitre officiel, enregistre le forfait non avisé de DOMONT FC (1^{er} forfait).

CHAMPIONNAT U18F

Informations :

La Commission rappelle aux clubs que l'utilisation de la Feuille de Match Informatique est obligatoire sur ce championnat.

Poule C

Courriel de VGA ST MAUR FF – 739890

La Commission enregistre le changement de l'horaire du coup d'envoi des rencontres à domicile : 17h00.

Poule G

Courriel d'IGNY AFC - 521237

La Commission prend connaissance de la demande de IGNU AFC est l'intègre dans la poule G à la place de l'exempt.

CHAMPIONNAT U15F

Informations :

La Commission rappelle aux clubs que l'utilisation de la Feuille de Match Informatique est obligatoire sur ce championnat.

Retrait d'engagement :

Poule D

ARGENTEUIL RC – 590534

Poule E

AC BOULOGNE BILLANCOURT – 500051

Poule F

Courriel de SARCELLES AAS - 500695

La Commission enregistre le changement de l'horaire du coup d'envoi des rencontres à domicile : 15h30.

23386423 RC SAINT DENIS 1 / BLANC MESNIL SF 1 du 18/09/2021

La Commission,

Pris connaissance de la demande de report de BLANC MESNIL SF (motif : absence de l'éducateur)

Pris connaissance de l'accord de RC SAINT DENIS,

Considérant que le motif de la demande de report ne peut pas être recevable,

Par ces motifs,

Ne peut pas donner un avis favorable à la demande de report, le match est maintenu à la date du 18/09/2021.